

## La Mudetaf, entièrement mobilisée aux côtés des buralistes à la suite des récentes émeutes

483 buralistes touchés au dernier recensement, c'est un phénomène d'une rare violence sur notre territoire.

La grande majorité des sinistres concerne des incendies de locaux avec vol, des pillages avec vol ou encore de nombreux bris de devantures et des différents accès. Si certains de nos sociétaires sinistrés ont redémarré partiellement leur activité, beaucoup sont encore fermés en lien avec la surcharge de travail des artisans.

*« C'est un passage très douloureux pour une profession qui est notre ADN, que nous soutenons depuis notre création et pour laquelle nous mettons tout en œuvre en ces journées sombres. Pour l'heure, même s'il n'est pas définitif, le montant global des sinistres pourrait dépasser 20 millions d'euros pour notre assurance mutualiste. »*

*Alain LANNOU - Directeur général de la Mudetaf*

Dès la survenance des premiers sinistres, la Mudetaf a fonctionné en mode gestion de crise, l'ensemble des salariés des services et les délégués régionaux étant mobilisés pour venir en aide à nos sociétaires sinistrés. En lien avec les élus de la Confédération des Buralistes, nous étions également sur le terrain.

### Actions Mudetaf :

- Le **service Indemnisation a travaillé tout le week-end** pour enregistrer les premiers dossiers de déclarations de sinistre.
- **Des missions d'expertise ont débuté dès le dimanche 2 juillet.**
- Le 30 juin et avant même les recommandations de France Assureurs, nous avons annoncé que nous prendrions dans ces circonstances exceptionnelles les déclarations de sinistres **au-delà des délais légaux** (qui sont de 48h pour les vols et 5 jours pour les autres sinistres) et avons **rassuré nos sociétaires sur leur prise en charge.**
- À la Mudetaf, la garantie émeutes s'applique pour les sinistres consécutifs aux événements d'émeutes urbaines, dans la limite des montants assurés au titre de la garantie "incendie", **garantissant à nos sociétaires une meilleure prise en charge.**
- Priorité à la reprise d'activité ! Les sociétaires Mudetaf n'ont pas eu à attendre l'aval du service Indemnisation pour remplacer leur vitrine ou leur rideau de protection dans le cadre des émeutes. **Ils ont pu mettre en œuvre les travaux dans la limite de 8.000 Euros** (voir détails sur notre site internet). Cette autorisation exceptionnelle a permis une reprise totale ou partielle de l'activité au plus tôt.
- **L'assistance 24h/24 et 7j/7** et le **soutien psychologique** plébiscités : leur réputation ayant dépassé les frontières de nos sociétaires, ils ont été fortement sollicités.
- Communication auprès de nos sociétaires des mesures conservatoires à adopter, des consignes pour constituer les preuves pour leur déclaration de sinistre avant nettoyage, des précisions concernant le chiffrage du préjudice. Les Fédérations départementales de buralistes ont également été informées afin de répondre au mieux aux sollicitations de leurs adhérents.
- Mise à disposition d'un **espace de déclaration de sinistre simplifié sur notre site internet**, qui a reçu des déclarations jour comme nuit.
- Recrutement au service Indemnisation pour plus d'efficacité face à l'accroissement d'activité. Le service est bien évidemment déjà en train de traiter les dossiers les plus importants.